

*L'aristocratie religieuse.* — A côté de la féodalité laïque, la féodalité religieuse n'était ni moins puissante, ni moins dangereuse.

Au x<sup>e</sup> siècle, comme au viii<sup>e</sup>, une partie importante de la propriété foncière s'immobilisait entre les mains des moines, au grand détriment du fisc et de l'armée. Les empereurs du x<sup>e</sup> siècle s'efforcèrent de restreindre le développement des biens monastiques; Nicéphore Phocas en vint même (964) à interdire toute fondation de couvent nouveau, toute donation aux monastères existants. Mais, dans l'empire byzantin, l'Église était trop puissante pour que de telles mesures pussent être longtemps maintenues, et l'empire avait trop souvent besoin d'elle pour ne point la ménager. En 988, Basile II abrogeait l'ordonnance de Phocas. Le parti monastique avait vaincu.

En face du clergé séculier, l'empereur n'eut pas non plus toujours le dernier mot. Par l'étendue de son ressort, par le rôle qu'il jouait dans l'Église, par l'armée de moines qui lui obéissait, par l'influence politique qu'il exerçait, par les vastes ambitions que lui inspirait cette puissance, le patriarche de Constantinople était un personnage redoutable. Si un patriarche dévoué au gouvernement pouvait rendre de grands services, un patriarche hostile était étrangement dange-